

Reçu par mail le 5/05/15



l'environnement, c'est plus qu'un métier

RIDET 841908.001 RCS 2007B841908  
6 Rue Georgette Mourin - Z.I. de Normandie  
98800 Nouméa – Nouvelle Calédonie  
Tél./Fax : +687 43 96 93 - Portable : +687 79 06 69  
E-mail : infos@recycaledonie.com  
Web site : www.recycaledonie.com

PROVINCE SUD direction de	ARRIVÉ LE : 05 MAI 2015									
	N°	13280								
L'environnement	Dir.	CD code BM	CM Projets Trans.	CE Com	SGM	SAF	SICED	SCBT	PPRS	PZF
AFFECTÉ										
COPIE										
OBSERVATIONS	VA → BEI 07/05/15									

Nouméa, le 05/05/15

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
SERVICE DE LA PREVENTION DES POLLUTIONS ET DES RISQUES  
BUREAU DE LA GESTION DES DECHETS ET DE LA CONSOMMATION DURABLE  
A l'attention de Melissa CHAMPEIL

### **Objet : réponse au courrier n°2015-7711/DENV du 19 mars 2015.**

Monsieur le directeur,

En réponse à votre courrier du 19 mars 2015, nous avons le plaisir de vous transmettre les éléments suivants.

### **Stationnement des engins et véhicules**

(Annexe.A1)

- ***Stationnement de 1 véhicule PL :***

En dehors des heures d'ouverture du site le poids lourd est stationné le long de la presse à VHU.

- ***Stationnement des engins***

o ***Pelle-grappin***

La pelle grappin est stationnée sur la dalle des métaux ferreux en permanence (coté presse)

o ***Pelle-cisaille***

La pelle-cisaille est stationnée en permanence sur la dalle des métaux ferreux (au fond du site)

o ***Pelle-pince***

En dehors des heures d'ouverture, la pelle-pince est stationnée sur la dalle des métaux ferreux (en cas de nécessité dans le dock ou sur la dalle des VHU). Elle se déplace en fonctions des besoins sur la dalle des métaux ferreux ou des VHU.

- *Mini-Chargeuse*  
La mini-chageuse est stationnée à l'intérieur du dock en dehors des heures d'ouverture.  
Elle se déplace entre les zones de travail pour les besoins de l'activité.
  - *Chariot élévateur*  
Le chariot élévateur est stationné à l'intérieur du dock en dehors des heures d'ouverture.  
Elle se déplace entre les zones de travail pour les besoins de l'activité (transport de pièces lourdes d'une zone à l'autre).
- ***Stationnement des véhicules du personnel***  
A l'entrée du site, il y a trois places de parking réservées au personnel. Le chauffeur PL stationnent son véhicule personnel à la place du PL lorsqu'il est en collecte. A ce jour 2 employés ne sont pas véhiculés et se déplacent en car.
- ***Stationnement des véhicules visiteurs***  
La première place de parking est réservée pour les visiteurs (intervenant extérieur). Le site n'est pas destiné à recevoir des visiteurs. Les clients particuliers stationnent devant l'entrée du dock pour que le personnel prenne en charge les déchets et reparte une fois la transaction terminée (durée moyenne entre 5 et 15 minutes)
- ***Stationnement des bennes PL***  
Il y a 1 benne de 15m<sup>3</sup> et un plateau pour PL en cas de location ponctuelle. Lorsqu'elles ne sont pas en clientèle, elles seront stockées devant le container d'export (TC4) le long de la limite de parcelle.
- ***Nombre de personnes sur site***  
Le nombre de personnes sur site est de 7.
- 1 Responsable de site
  - 1 secrétaire
  - 1 chef d'équipe
  - 1 Chauffeur PL
  - 3 opérateurs sur site

## Circulation des véhicules et des piétons

---

- ***Flux journalier et caractéristiques des véhicules.***  
Les véhicules qui rentrent sur notre site sont essentiellement des Poids Lourd :
- PL Recycal
  - PL Unitrans ou Locatrans livraison et export des containers maritimes
  - PL collecteur CSP
  - PL transporteur VHU
- Nous envisageons une moyenne de 4 à 6 rotations par jour pour l'ensemble des PL.
- ***Dimensions des zones de circulations***
- *Pont à Bascule*  
Longueur : 16m + 3m de rampe d'accès à l'entrée et la sortie = 22m  
Largeur de passage pour les véhicules : 3,5m
  - *Modalité de circulation interne*
    - *Accès*  
Il y aura deux accès possibles pour entrer sur le site de Recycal.
      - Un accès pour les VL (largeur de portail 3m): personnel Recycal, clients, particuliers...
      - Un accès pour les PL (largeur de portail 8m): Recycal, transporteur, collecteur...
    - *Circulation*

Le site est divisé en deux parties :

Côté rue, sur une première bande de 5m de large, se trouve la partie « public ». Seuls les véhicules routiers y ont accès.

Les engins sont limités à la partie arrière de l'exploitation. Les engins les plus imposants tels que la pelle grappin (25T) et la pelle cisaille (35T) restent en permanences sur leur zone de travail qui est la dalle de stockage des ferreux.

Seuls le chariot élévateur, la mini-chargeuse et la pelle-pince (5t) sont amenés à couvrir l'ensemble de la partie exploitation.

- *Déchargement*

Deux types de déchargements :

En véhicule léger, le déchargement s'effectue à l'entrée du dock principal. La manœuvre est exécutée en présence du chef d'équipe ou du responsable de site.

En Poids Lourd, après le passage sur le pont à bascule, le déchargement se fait sur la dalle de stockage des ferreux. La manœuvre est exécutée en présence du chef d'équipe ou du responsable de site. A l'aide du talkie-walkie, il communique avec les conducteurs d'engins pour stopper toute activité qui pourrait gêner le bon déroulement de la manœuvre.

- *Retournement*

Après le passage sur le pont pour les PL, une zone de retournement est prévue avant la dalle de déchargement.

Pour les déchets entrant : retournement avant de décharger les bennes pour accéder à la zone de déchargement en marche arrière. Ce qui permet de repasser sur le pont à bascule en marche avant.

Pour les transporteurs qui effectuent les rotations de containers d'export, le retournement peut s'effectuer avant ou après l'enlèvement ou le dépôt. Toujours dans le but de repasser sur le pont à bascule en marche avant.

- *Sortie*

La sortie est commune à l'ensemble des véhicules et se fera par l'accès PL.

- *Identification du circuit piétonnier*

Le circuit piétonnier est organisé de manière à ne pas traverser les zones de travail. On peut faire le tour de l'installation en longeant les limites du site sans risque de traverser les zones de travail, ni même de croiser les engins qui n'y ont pas accès.

- *Signalétique routière et piétonne*

A chaque entrée du site, sera affiché un plan du site avec les différentes zones de circulations routières et piétonnes.

- Au pied du pont à bascule, sera affiché un plan plus détaillé indiquant les consignes de sécurité à suivre dans la partie exploitation.
- Un marquage au sol et des panneaux signalétiques rappelleront les différentes consignes à suivre en fonction de la zone où l'on se trouve (sens de circulation, limite à ne pas franchir, vitesse à respecter, etc)
- A la sortie du site sera également rappelés les règles de base à respecter sur la voie publique (attacher sa ceinture, regarder à droite et à gauche avant de sortir, etc)

## Capacité et régime concernant les VHU (rubrique 2712)

---

(Annexe.A2)

L'un des leviers les plus importants pour la santé financière de Recycal repose sur sa capacité à traiter et évacuer les déchets le plus rapidement possible. L'objectif et de tendre vers le « zéro » stock.

Ce qui est impossible sur le volume des métaux ferreux et non-ferreux, car le traitement est long notamment lorsqu'il y a de la découpe à effectuer (chalumeau, ou cisaille).

En ce qui concerne les VHU, notre process nous permet de dépolluer un minimum de 6 véhicules de l'heure. Ce qui peut être plus rapide selon l'état du véhicule (brûlé, sans moteur, semi-complet..). Contrairement à un garagiste, nous ne cherchons pas à démonter des pièces pour la revente d'occasion. Notre objectif est de traiter 1200 VHU par an. Ce qui correspond à 5 véhicules de moyenne par jour. Il serait économiquement intéressant de devoir consacrer une surface plus grande pour un volume quotidien aussi faible et qui représente 45 minutes d'activité.

Lors des opérations de collecte organisées par l'éco-organisme Trecodec (seul gros apport éventuel), les transporteurs ne chargent que 3 à 5 VHU par voyage. Ce qui correspond à notre capacité de traitement entre deux rotations. Dans notre procédure et par sécurité, nous nous engageons :

- à dépolluer et compacter, dès leur arrivée, l'ensemble des VHU entrant. De manière à ne pas laisser de VHU non-dépollués en stock durant la nuit.
  - A refuser les VHU au-delà de 12 VHU « non-dépollués » présent sur la dalle de stockage
  - De 1 à 2 VHU, ils seront pris en charge sans rendez-vous.
  - Au-delà, ce sera sur rendez-vous. Ce qui nous permet de nous assurer d'avoir la capacité de dépolluer et compacter les VHU avant la fermeture du site.
- **Stockage des VHU non-dépollués.**
- Les VHU seront stockés en rack 2 par 2. Une partie des racks sera fixe et une autre sera démontable pour s'adapter au nombre de VHU à stocker.
  - La dalle de stockage des VHU est de 54m<sup>2</sup>. Elle se décompose en 2 rangés de 4,5m de large sur une longueur de 6m.
- **Zone de traitement station de dépollution**
- La station de dépollution représente une surface de 15m<sup>2</sup>
- **Déchets issus du traitement**

Les VHU dépollués sont compactés et chargés dans les containers d'export.

Un avenant sera envoyé à la DENV pour apporter les mises à jour concernant l'agrément pour le traitement des VHU.

## Station de dépollution des VHU



La station de dépollution est mobile. Elle est spécialement adaptée pour être positionnée sur un camion équipé d'un système amplirol tel que notre Poids Lourd. Ce système est étudié pour effectuer des opérations de dépollution directement sur les sites de collecte avant le transport. L'ensemble du plancher en caillebotis de la station est en rétention. Et possède une contenance de 12m<sup>3</sup>.

- **Caractéristiques :**

- **Dimensions**
  - Longueur 6m
  - Largeur 2.5m
  - Hauteur 2.45m

- *Capacités de stockage des déchets liquides*

Gasoil	2 fûts de 200L
Essence	1 fût de 200L
Huiles usagées	2 fûts de 200L
Liquide de refroidissement	1 fût de 100L
Lave Glace	1 fût de 100L
Liquide de frein	1 bidon de 65L
- *Conditions de transfert d'un contenant à l'autre*  
Le transfert d'un contenant à l'autre s'effectue sur la plate-forme et par capillarité.
- *Protections contre les intempéries*  
La station est équipée d'une bâche amovible qui couvre l'ensemble de la station lorsqu'elle n'est pas utilisée.

## Réseaux d'évacuations des eaux

---

(Annexe.A3)

- **Tolture et réseau d'eaux pluviales**  
En annexe plan architecte du permis de construire.  
Plus anecdotique, nous avons également prévu d'implanter une cuve de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des haies végétales.
- **Vannes de sectionnement**  
Chaque débourbeur et séparateur d'hydrocarbure sera équipé d'une vanne de sectionnement. Il y un DHS à la sortie des trois dalles de travail : VHU, Ferreux, Atelier.

## Aménagement paysager

---

- **Habillage des façades du dock**  
Le dock gardera l'aspect des containers d'export. Ils sont peints de la même couleur pour uniformiser l'ensemble. Pour rester en accord avec l'ensemble des installations de la zone, la peinture de façade est de couleur gris-beige (RAL 7006). Sur le container côté rue sera ajouter le logo « Recycal ».
- **Dispositions paysagères (végétations)**  
Une haie végétale borde le terrain côté rue. Il est également prévu que la haie borde l'ensemble du terrain. L'entrée principale sera délimité par la plantation d'un arbre de chaque côté. La zone de détente restera sous la couverture de ses trois arbres ainsi que la haie côté rue.
- **Isolation visuelle de stockage des métaux**  
Le stock de ferraille est positionné à l'opposé de la rue ce qui le rend invisible depuis la rue bordant le site. De la route en surplomb, le stockage des métaux sera caché par le volume et la toiture du bâtiment principal.
- **Conformité aux règlements du PUD et du lotissement**  
Comme indiqué dans notre demande ICPE, notre projet répond en tous points aux règlements du PUD et du lotissement. Il est même à noter que Recycal est le seul site à avoir planté une haie végétale côté rue comme il est conseillé dans la section 8, point n°3 du cahier des charges du lotissement.

## Capacité de rétention

---

(Annexe.A4)

- ***Des eaux d'Incendie***

En partie basse du terrain est prévue une zone de récupération pour les eaux d'incendie (angle sud-ouest). Un merlon en béton sera installé pour augmenter la capacité de rétention : muret en béton en partie basse de la clôture.

- ***Capacité de rétention du merlon***

Un merlon sera installé dans le prolongement du Mur coupe feu du stockage des métaux. Il longera la limite sud du terrain sur 30m. A partir du point bas du site qui se situe dans l'angle sud-ouest du site, la capacité de rétention du merlon sera de 200m3.

## Prévention des pollutions du sol

---

- ***Caractéristiques des aires de stockage des déchets***

L'ensemble des aires de stockage (ferreux, Vhu, atelier de traitement des non-ferreux et des Deee) sera composé de dalle en béton armée. Un caniveau central collectera les eaux de pluies et sera relié aux eaux usées puis débourbeur séparateur d'hydrocarbure avant raccordement au réseau EP.

- ***Caractéristiques des zones de circulations***

Les zones de circulations seront goudronnées.

## Hauteur de stockage

---

- ***Des VHU***

Les VHU sont stockés sur une hauteur maximum de 2 véhicules : soit 3.5m de haut. Les VHU livrés par transporteur, ont le toit écrasé pour faciliter le transport. Dans ces cas là, la hauteur de 2 vhu ne dépasse pas les 2m.



- ***Des métaux***

En son centre, la hauteur de stockage des métaux ferreux ne dépassera pas les 4m de hauteur.

- ***Du mur de la zone de stockage***

Le mur de la zone de stockage s'élèvera à une hauteur de 3,2m. Il est composé de blocs en béton de 80x80x100cm.

## Sécurisation

---

- **Sécurisation de l'installation**  
Côté nord et ouest, le site est mitoyen avec d'autres entreprises. Côté Est (rue) et côté sud (servitude), le site est clôturé par un grillage et une haie végétale de 2,5m de hauteur.
- **Sécurisation de l'aire de collecte des déchets**  
L'aire de collecte des déchets est une zone fermée en dehors des heures d'ouverture

L'ensemble du site sera couvert par une vidéo surveillance avec envoie de SMS à la gérance en cas de problème.

## Surveillance des eaux souterraines

---

- **Outils de contrôle**  
Un piézomètre est installé en limite de parcelle (ouest) pour la réalisation de surveillances des eaux souterraines éventuelles.

## Oxycoupage

---

- **Quantité de bouteille d'oxycoupage**  
L'unité d'oxy-coupage de Recycal fonctionne à l'oxygène et au butane. De ce fait, Recycal dispose de 10 bouteilles d'oxygène de 50kg et de deux bouteilles de butane de 13kg.  
Le stock de bouteilles d'oxygène et de butane est situé au droit de la dalle de ferraille à cisailler. C'est une unité mobile que l'on déplace à l'aide d'un chariot élévateur.  
Le découpage au chalumeau est limité à un seul poste, en plein, sur une zone délimitée, et situé à l'écart des outils de production, des stockages des carburants et des réserves de lubrifiants. Cette activité s'effectue sur de ferrailles lourdes incombustibles.
- **Lieu de stockage des bouteilles**  
L'unité d'oxy-coupage est composée de l'ensemble des bouteilles. Montée sur un rack mobile, en dehors des heures d'ouverture, elle est stockée à l'abri au sein de la zone de réception grillagée et sécurisée.

## Conditions de location du lot

---

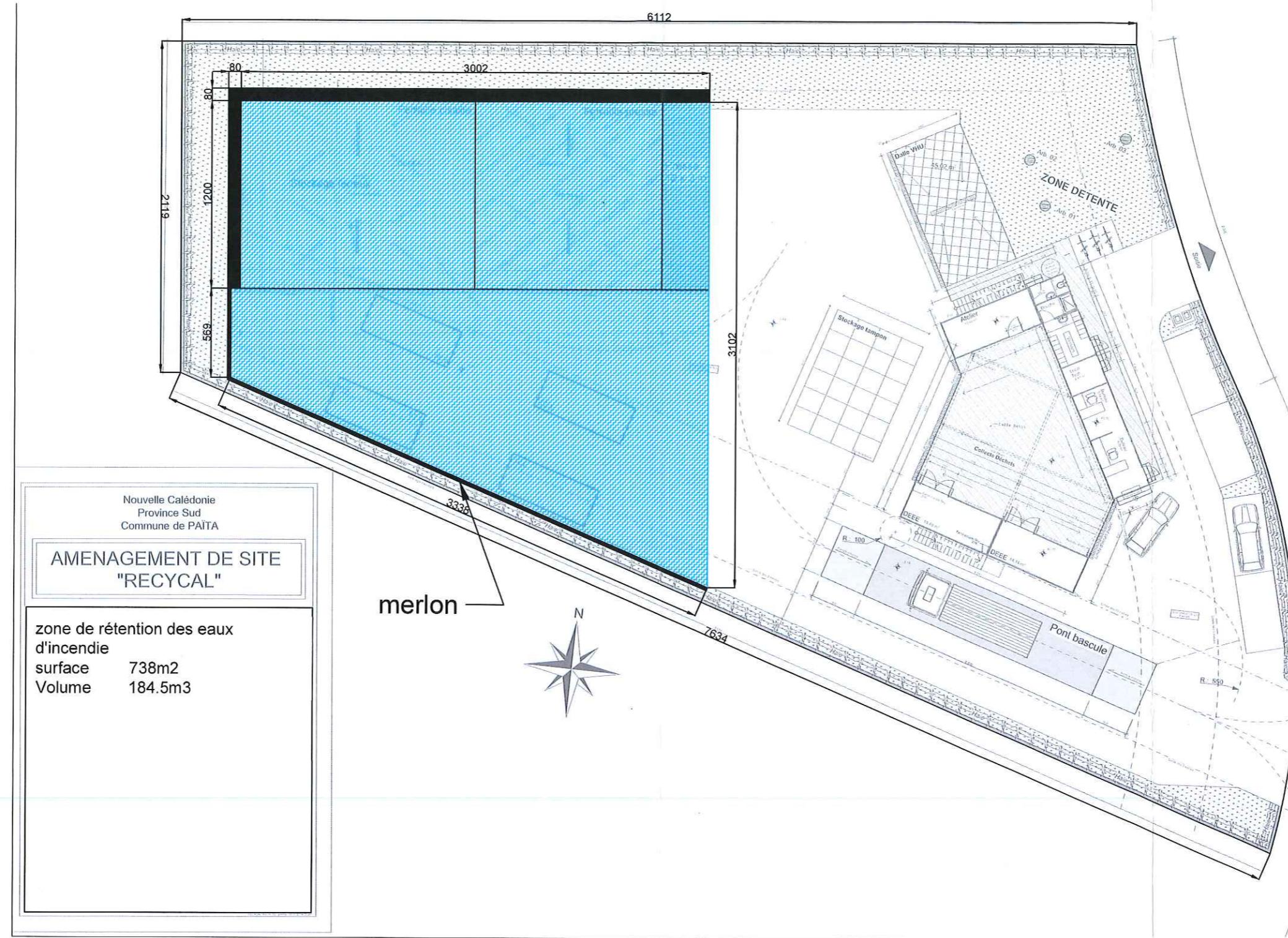
- **Activités autorisées**  
En accord avec le propriétaire, le bail est en cours de correction par l'agence immobilière. Nous vous le transmettrons dès qu'il sera à jour.

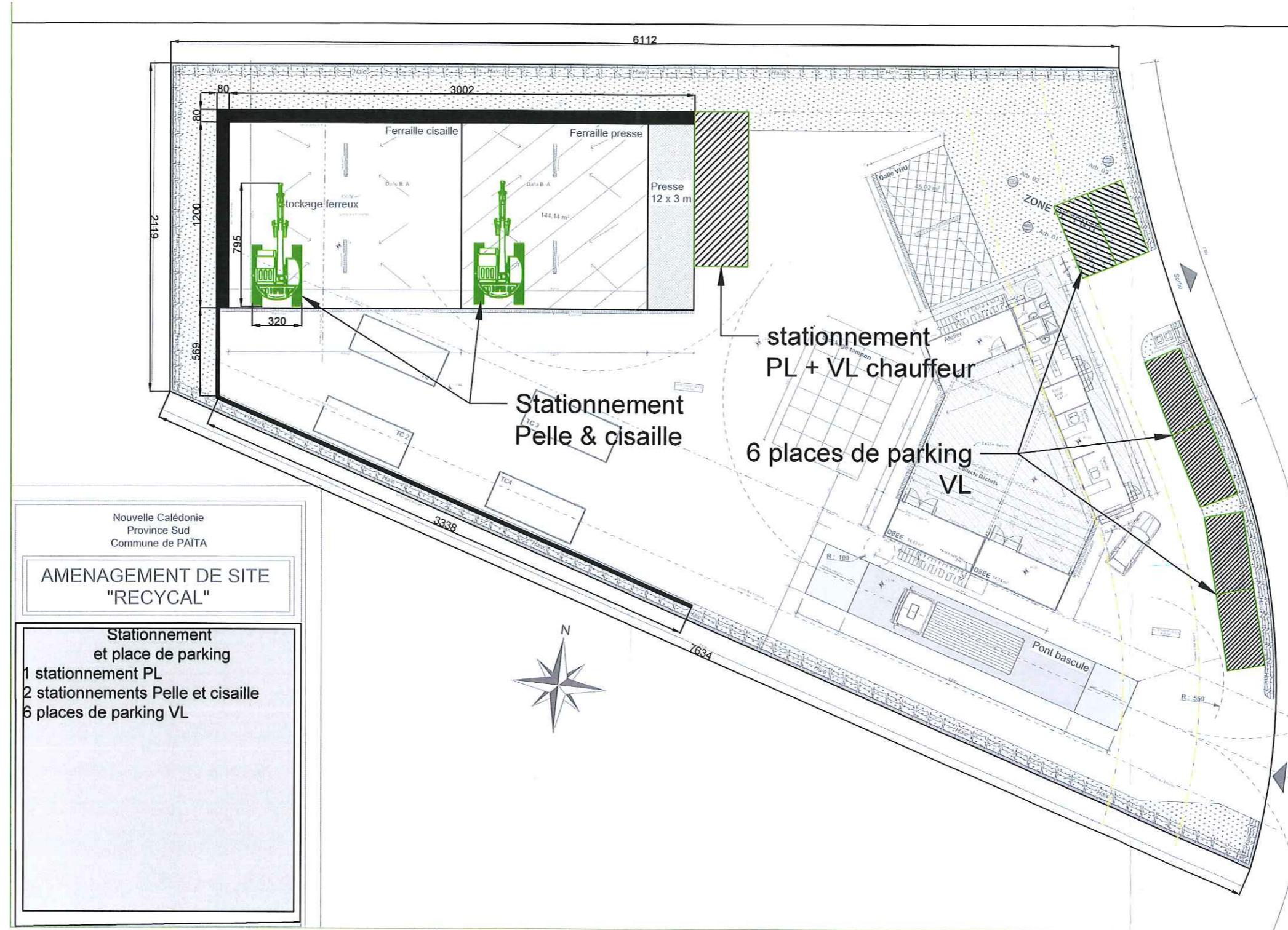
## CHSCT

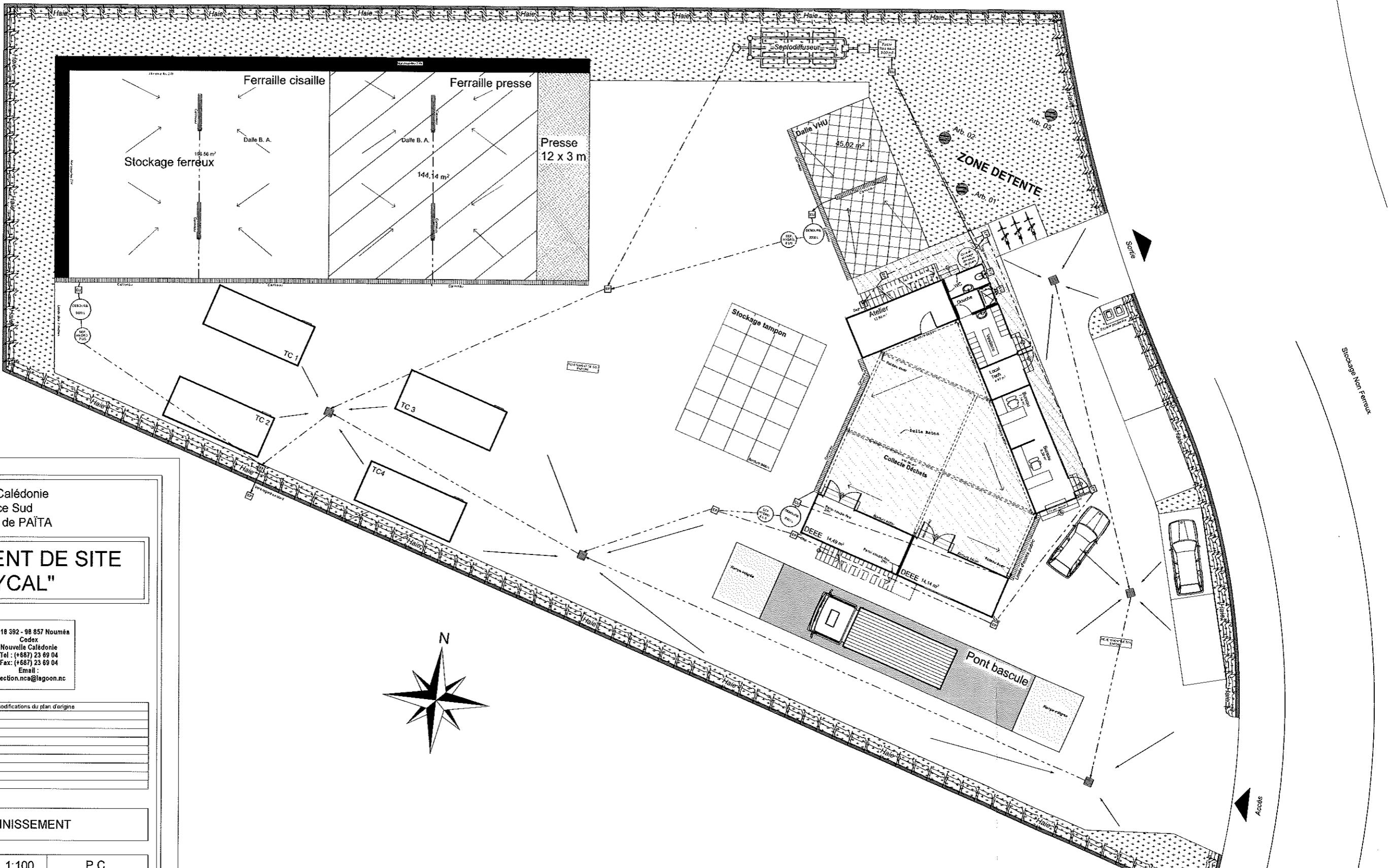
---

La société Recycal est une entreprise de 12 personnes et ne possède pas de CHSCT.

Gérant associé







<p>Nouvelle Calédonie Province Sud Commune de PAÏTA</p> <h1 style="margin: 10px 0;">AMENAGEMENT DE SITE "RECYCAL"</h1>			
<p><b>ARCHITECTE</b></p>  <p>KOMITÉS MÉTALLIERS ARCHITECTURE sud</p>	<p>BP 18 392 - 98 857 Nouméa Cédex Nouvelle Calédonie Tel : (+687) 23 69 04 Fax: (+687) 23 69 04 Email : <a href="mailto:direction.nca@lagoon.nc">direction.nca@lagoon.nc</a></p>		
<p>Indice</p>	<p>Date</p>	<p>Objet des modifications du plan d'origine</p>	
<h2>PLAN D'ASSAINISSEMENT</h2>			
<p>Date : juillet 2014</p>		<p>Echelle : 1:100</p>	<p>P.C.</p>
<p>Plan N°: 05</p>		<p>Indice de modification</p>	
<h2>DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE</h2>			

6112

